COMPOSIT

CONSEILLER \ CRÉER \ RÉALISER

CHARTE ÉTHIQUE

Sommaire

1. CONFORMITÉ À LA LÉGISLATION P3

2. RESPECT DES PERSONNES P3

3. CONCURRENCE LOYALE P3

4. RELATIONS AVEC LES CLIENTS, FOURNISSEURS ET AUTRES PARTENAIRES COMMERCIAUX P4

5. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION P5

6. CONFLITS D'INTÉRÊTS P6

7. CONFIDENTIALITE P5

8. UTILISATION DES RESSOURCES INFORMATIQUES DE L'ENTREPRISE P5

9. PROTECTION DES ACTIFS DE L'ENTREPRISE P5

10. SANTE ET SECURITE SUR LE LIEU DE TRAVAIL - LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET LE HARCELEMENT -HANDICAP P6

11. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - RESPONSABILITE SOCIETALE P6

12. COMMUNICATION AVEC LES TIERS : LES MEDIAS, LES RESEAUX SOCIAUX, LES INVESTISSEURS P6

13. MISE EN ŒUVRE P6

14. SANCTIONS P6

La Charte éthique définit les principes et valeurs auxquels la société COMPOS'IT adhère et qui doivent guider chaque collaborateur de la société dans la pratique quotidienne de son métier.

L'intégrité, l'éthique, la responsabilité sociétale, la loyauté, le respect de la personne, la transparence, la lutte contre la corruption et contre la concurrence déloyale constituent des valeurs fondamentales de l'entreprise dans la conduite des affaires.

La présente Charte éthique s'applique à tous les collaborateurs de l'entreprise ainsi qu'à toutes les personnes auxquelles l'entreprise est associée tels que, ses clients, fournisseurs, conseils, consultants, sous-traitants, agents et autres intermédiaires représentant Compos'it.
Les principes définis dans cette Charte incitent Compos'it à conduire les affaires et à accomplir le travail de façon à maintenir et à renforcer la confiance des clients et parties prenantes.

Chaque collaborateur, quel que soit son niveau hiérarchique, se doit d'appliquer, dans la limite de ses fonctions et de ses responsabilités, les règles énoncées ci-après qui s'inscrivent dans le cadre d'une exécution loyale et de bonne foi de son contrat de travail et de veiller à ce que celles-ci soient également appliquées au sein de son équipe.

#1 CONFORMITÉ À LA LÉGISLATION

Le respect de la Loi constitue une valeur incontournable. Il est de la responsabilité de tous les Collaborateurs de connaître et respecter pleinement les lois et règlementations applicables, ainsi que les diverses politiques et directives établies par l'Entreprise dans ses divers domaines d'activité.

Tous les Collaborateurs sont tenus de s'informer des dispositions en vigueur dans l'Entreprise concernant leur domaine de responsabilité, de les observer et de consulter, en cas de doute et de besoin, les services compétents pour obtenir des informations complémentaires et des conseils.

#2 RESPECT DES PERSONNES

La gestion des ressources humaines, l'animation des Collaborateurs, ainsi que les relations entre les Collaborateurs, sont fondées sur les principes de confiance et de respect mutuels, avec le souci de traiter chacun avec dignité.

Compos'it entend appliquer une politique de ressources humaines équitable et conforme aux lois. Il s'interdit notamment toute discrimination. Chaque Collaborateur a droit au respect de sa vie privée notamment au travers de la règlementation relative aux données informatiques.

Assurer et renforcer la sécurité des Collaborateurs dans l'exercice de leurs activités est une préoccupation permanente.

#3 CONCURRENCE LOYALE

Compos'it veille au respect des règles de la concurrence afin que celle-ci soit loyale et équitable. Aucune action de l'entreprise ne doit empêcher, restreindre ou fausser la concurrence.

Compos'it refuse toutes les pratiques concurrentielles et commerciales déloyales, notamment toute entente avec les concurrents ou toute pratique concertée concernant notamment les conditions financières, la répartition des prestations, des marchés ou des clients.

Sont proscrits non seulement tout accord formalisé mais aussi toute pratique concertée et tout entretien informel ayant pour effet ou visant une restriction de la libre concurrence ou concurrence loyale.

Ainsi, les conditions financières sont fixées en toute indépendance, nos concurrents et clients doivent prendre leurs décisions en toute liberté.

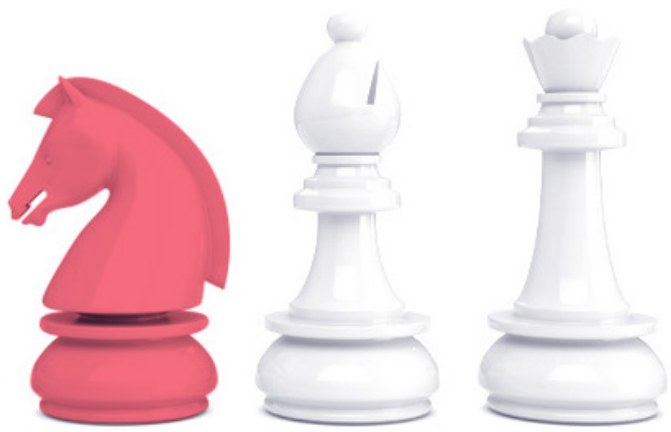

#4 RELATIONS AVEC LES CLIENTS, FOURNISSEURS ET AUTRES PARTENAIRES COMMERCIAUX

Compos'it entretient avec toutes ses parties prenantes et, en particulier, avec ses clients, ses fournisseurs et autres partenaires commerciaux, des relations placées sous le signe de l'honnêteté et de l'équité, en accord avec ses principes éthiques listés en préambule.

En conséquence, Compos'it s'oblige à honorer ses engagements contractuels et à respecter tant la lettre que l'esprit de ses accords commerciaux. Les Collaborateurs doivent veiller à agir avec professionnalisme, intégrité et équité afin d'encourager les clients à faire appel aux services de l'entreprise.

Compos'it respecte les règles spécifiques qui régissent les marchés privés et publics, quel que soit le pays où il exerce ses activités.

Compos'it s'emploie à sélectionner ses fournisseurs et prestataires sur la base de critères de qualité, de performance, de coût et d'adéquation à ses besoins. L'entreprise attend de ses partenaires un engagement équivalent en termes de respect des droits de l'homme, de loyauté des pratiques de vente et de marketing, de protection des informations confidentielles et de la propriété intellectuelle, de lutte contre la corruption et plus largement, d'éthique des affaires.

#5 LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Compos'it s'attache à lutter contre les faits de corruption, de trafic d'influence, de concussion, de prise illégale d'intérêt, de détournement de fonds publics, de favoritisme ou de tout autre manquement à la probité dans les pays dans lesquels il exerce ses activités

#6 CONFLITS D'INTÉRÊTS

Il y a conflit d'intérêts lorsque, par exemple, un Collaborateur est en position d'influer sur une décision de l'entreprise susceptible de lui conférer un avantage personnel ou de favoriser un parent ou un proche.

Les décisions commerciales de Compos'it sont prises de manière objective, sans aucune considération personnelle.

De nombreuses situations peuvent donner lieu à ce genre de conflit, notamment lorsqu'un Collaborateur ou l'un de ses proches détient des intérêts directs ou indirects chez un concurrent, un fournisseur ou un client de Compos'it. Les activités annexes pour le compte d'entreprises d'un concurrent, d'un client, d'un partenaire ou d'un fournisseur ainsi que les participations financières dans de telles entreprises doivent être communiquées à la direction ; elles ne sont permises qu'après autorisation écrite expresse de la Direction.

#7 CONFIDENTIALITÉ

Compos'it s'efforce de faire respecter, dans l'exécution de ses contrats, la confidentialité dans l'usage des données, des informations, du savoir-faire, des droits de propriété intellectuelle et industrielle et des secrets d'affaires, en lien avec ses activités. Tous les Collaborateurs sont tenus de conserver pour eux seuls les informations confidentielles relatives à Compos'it, ses clients, ses fournisseurs et ses Collaborateurs. Cette obligation subsiste même après leur départ de l'entreprise.

Toutes les informations confidentielles doivent être gardées et rester confidentielles, sauf si elles ont fait l'objet d'une diffusion publique autorisée, leur divulgation non autorisée pouvant porter préjudice à Compos'it.

Chaque collaborateur doit s'assurer que toute information, qui ne serait pas publique, reste strictement confidentielle. Cette obligation de confidentialité couvre non seulement les informations relatives à la Société.

Chaque Collaborateur doit :

- limiter la divulgation d'informations confidentielles aux seules personnes ayant un besoin légitime d'en avoir connaissance ;
- conserver en toute sécurité, quel que soit leur format (papier ou électronique), toutes les données confidentielles qui ont trait aux activités de l'Entreprise et des sociétés avec lesquelles elle entretient des relations d'affaires ;
- empêcher toute divulgation d'informations confidentielles à des personnes externes.

#8 UTILISATION DES RESSOURCES INFORMATIQUES DE L'ENTREPRISE

L'informatique, à savoir le matériel, les logiciels, les réseaux et les informations qui y sont contenues, constitue un facteur clé de la réussite de l'Entreprise et doit être utilisée de façon responsable et uniquement à des fins légitimes.

Les courriers électroniques doivent être rédigés avec le même soin que toute autre communication écrite. Il est notamment interdit aux Collaborateurs d'utiliser les systèmes informatiques de Compos'it pour consulter, sauvegarder ou envoyer des pages Internet ou des messages aux contenus illicites ou diffamatoires.

#9 PROTECTION DES ACTIFS DE L'ENTREPRISE

Compos'it attend de ses Collaborateurs qu'ils gèrent, de manière responsable, le patrimoine de l'Entreprise et qu'ils prennent des décisions commerciales sur la base d'analyses risques-avantages transparentes.

Les actifs comprennent notamment les savoir-faire, les listes de clients, des sous- traitants ou fournisseurs, les informations sur les marchés, les pratiques techniques ou commerciales, les offres commerciales et études techniques, et plus généralement toutes les données.

De même le nom de l'Entreprise ne peut être utilisé par un Collaborateur à des fins personnelles notamment sur les réseaux sociaux ou sur Internet. Il ne peut en aucun cas parler au nom et pour le compte de l'Entreprise s'il n'y a pas été expressément autorisé par la Direction.

#10 SANTÉ ET SÉCURITÉ SUR LE LIEU DE TRAVAIL - LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET LE HARCELEMENT - HANDICAP

Compos'it garantit des conditions de travail adéquates à ses Collaborateurs, y compris en matière de santé et de sécurité, lesquels ont le devoir d'y contribuer par le respect des règles de l'Entreprise en la matière.
L'entreprise garantit à ses Collaborateurs et à ses parties prenantes un environnement de travail qui exclut toute discrimination fondée notamment sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'origine ethnique ou la religion, la qualité de représentant du personnel, l'exercice d'un mandat syndical, les opinions politiques, le handicap, l'âge et tous autres comportements physiques, verbaux ou visuels offensants.
Compos'it entend traiter tous ses Collaborateurs avec respect et équité et promouvoir l'égalité des chances dans tous les aspects de l'emploi.
Chaque Collaborateur doit donc respecter la sécurité, les droits et les opinions de ses collègues ainsi que leurs particularités culturelles ou spécifiques.
Compos'it propose à ses Collaborateurs des opportunités de formation qui sont spécialement adaptées à leur domaine d'activités et à leurs exigences.
Compos'it respecte la vie privée de ses Collaborateurs et protège leurs données personnelles.

#11 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

L'entreprise s'engage à préserver les ressources naturelles et énergétiques, réduire la production de déchets et de rejets nocifs dans l'air ou l'eau et à lutter contre le changement climatique. Cela implique nécessairement le respect des dispositions légales en vigueur en matière de protection de l'environnement.

#12 COMMUNICATION AVEC LES TIERS : LES MEDIAS, LES RESEAUX SOCIAUX, LES INVESTISSEURS.

Toute communication avec ces interlocuteurs extérieurs doit être exacte et conforme aux obligations réglementaires et légales.

Afin d'assurer la cohérence, la véracité des communications et la conformité aux exigences légales, seuls des Collaborateurs spécifiquement autorisés par la Direction peuvent faire des déclarations et répondre aux demandes d'informations des médias, investisseurs et autres autorités. Ces mêmes personnes sont les seules habilitées à déléguer cette autorisation.

Il est strictement interdit aux Collaborateurs de créer des pages ou comptes au nom de l'Entreprise sur Internet, d'utiliser les logos de l'Entreprise et de parler au nom et pour le compte de l'Entreprise sans en avoir été expressément autorisé par la Direction.

#13 MISE EN APPLICATION DE LA CHARTE

Tous les Collaborateurs de Compos'it sont tenus de se comporter conformément à la présente Charte éthique.

Chaque Collaborateur pourra s'adresser auprès de la direction pour toute interrogation portant sur la présente Charte.

Nos partenaires commerciaux seront informés de cette Charte éthique. Ils devront se comporter, eux aussi, de manière équitable, intègre et loyale selon les principes décrits sauf à ne plus commercer avec le Groupe.

#14 SANCTIONS

Les différents principes de cette Charte éthique sont contraignants dans la mesure où leur non-respect est passible de sanctions disciplinaires telles que prévues notamment dans le règlement pouvant aller jusqu'à la rupture du contrat de travail, conformément à là législation locale et aux conventions collectives applicables, indépendamment d'éventuelles poursuites civiles et pénales qui pourraient être engagées au regard des infractions constatées. Des directives comportant des instructions détaillées peuvent être élaborées en cas de besoin.

Fait à Canéjan, Le 18 Août 2023

COMPOSIT

CONSEILLER \ CRÉER \ RÉALISER

RETROUVEZ-NOUS SUR

WWW.COMPOS-IT.FR

9, rue Pierre Paul de Riquet 33610 Canéjan
05 56 04 99 70 \ contact@compos-it.fr